



## AFFAIRES SCOLAIRES Année scolaire 2023-2024

### Comment inscrire votre enfant dans une école de La Jarne ?

L'inscription dans une des écoles de La Jarne s'effectue en deux étapes :

- **Etape n° 1 : La pré-inscription à la mairie**

La fiche de pré-inscription disponible à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public (\*) doit être retournée remplie et accompagnée de la copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et de la copie du livret de famille (ou de l'extrait d'acte de naissance).

Après validation, le dossier de pré-inscription est transmis à l'école concernée et nous vous en informons par téléphone ou par mail.

- **Etape n° 2 : L'inscription à l'école**

L'inscription définitive se fait ensuite auprès de la directrice ou du directeur de l'école, vous devez vous présenter muni.e.s :

- ✓ du livret de famille (ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance),
- ✓ de l'acte de jugement en cas de divorce (modalités de garde),
- ✓ du carnet de santé de votre enfant,
- ✓ d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique),
- ✓ du certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école le cas échéant.

**Pour les enfants actuellement en classe de grande section, merci de bien vouloir prendre rendez-vous avec le directeur de l'école élémentaire selon les horaires indiqués ci-dessous.**

<p><b><u>Ecole maternelle</u></b>          La Pierre Levée          Directrice : Mme Jézéquel          ☎ 05.46.27.10.33          @ em-lajarne@ac-poitiers.fr</p>	<p><b>Vous pouvez prendre rendez-vous avec la directrice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mardi 2 mai</li> <li>- Vendredi 5 mai</li> <li>- Mardi 9 mai</li> <li>- Jeudi 4 mai de 16h45 à 17h45</li> </ul> <p style="text-align: right;">} de 16h45 à 19h</p>
<p><b><u>Ecole élémentaire</u></b>          La Pierre Levée          Directeur : M. Fleurant          ☎ 05.46.56.60.89          @ e-lajarne@ac-poitiers.fr</p>	<p><b>Vous pouvez prendre rendez-vous avec le directeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vendredi 5 mai</li> <li>- Lundi 15 mai</li> <li>- Lundi 22 mai</li> <li>- Vendredi 26 mai</li> <li>- Lundi 29 mai</li> </ul> <p style="text-align: right;">} de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h</p>

(\*) Horaires d'ouverture de la mairie au public :  
(dans le respect des mesures sanitaires en vigueur)

lundi à vendredi de 9h à 12h  
lundi et mercredi de 13h30 à 18h

**Renseignements :**

Mairie de La Jarne – 12 ter, rue de l'Eglise – 17220 LA JARNE – Tél : 05.46.56.63.64 – Fax : 05.46.56.74.43 – [accueil@lajarne.fr](mailto:accueil@lajarne.fr)

